Auvergne laïque

la ligue de l'enseignement

N° 424 • NOVEMBRE 2010

DOSSIER

Le service civique P. 4/5

ÉDUCATION & LOISIRS

Lire et faire lire P. 7

ÉDITO

Il est certainement difficile, voire peu probable, de conjuguer réforme et paix sociale… En témoignent les mouvements et expressions de la rue contre la réforme des retraites !… Mouvements qui prennent de l'ampleur, preuve que ce problème est l'expression d'un malaise plus général et qu'il ne peut être isolé et traité séparément des autres. Les économistes nous feront remarquer que tout se tient, que le problème des retraites *"renvoie aux caractéristiques structurelles du système actuel, à la médiocrité de la croissance depuis l'an 2000 et aux facteurs de crise et de déséquilibre qui s'accumulent en pays développés"*…

Quels espoirs pour des solutions demain ?

Les esprits évoluent très lentement, nous le savons – n'a-t-il pas fallu deux années de crise avant que l'on s'intéresse aux niches fiscales les plus flagrantes et les plus importantes ?… Par ailleurs, aucune réforme majeure ne semble en préparation et l'on sait enfin que la crise est encore devant nous… et en attendant, les profits continuent… Alors ?… Alors, il nous reste quelques valeurs, dont une qui nous permet encore de nous exprimer, en particulier sur la voie publique, une valeur que nous envient les peuples opprimés et qui nous vaut des vagues d'immigration, c'est la liberté.

La liberté qui, pour les auteurs de la Déclaration de 1789, constituait le premier des droits naturels et imprescriptibles dont l'homme était doté : *"… de tous les droits reconnus à l'homme et éventuellement au citoyen, la liberté était celui dont la méconnaissance ou l'oubli était ressenti de la façon la plus douloureuse, la plus inacceptable."* (1)

Une liberté qui n'est toutefois pas sans limites et qui est tempérée et enrichie, en référence à l'égalité.

Liberté, égalité, restons vigilants au respect de ces valeurs…

Le comité de rédaction

(1) J.-M. Ducomte, président de la Ligue de l'enseignement, Regards sur la laïcité, *EDIMAF.*

Les personnes âgées dans la société

Faut-il considérer que le vieillissement de la population constitue une menace pour l'avenir de la France ou que l'allongement de la durée de la vie est un atout pour la vie sociale et économique de notre pays ? Si la représentation médiatique des seniors est majoritairement négative, ils bénéficient cependant d'une réelle reconnaissance sociale en raison de leurs activités associatives, culturelles et politiques.

I. Le "vieillissement" est une réalité complexe, suscitant une inquiétude pour partie irrationnelle

1. Un "vieillissement" qui va s'accélérer

Le vieillissement de la population, caractérisé par un allongement de la durée de vie moyenne et par une modification de la pyramide des âges, est un phénomène engagé depuis plusieurs décennies. Il procède de la combinaison de plusieurs facteurs, notamment la baisse de la fécondité jusqu'au début de la décennie et la diminution de la mortalité aux âges élevés. Ainsi la part des personnes de plus de 60 ans dans la population totale est-elle passée de 18,1 % en 1962 à 22,9 % en 2010 avec l'arrivée à l'âge de la retraite des générations issues du "baby-boom". Les personnes les plus âgées (75 ans et plus) ont vu leur nombre augmenter de plus de 1 700 000 en vingt ans (soit une hausse de 45 %).

2. Une population des plus de 60 ans aux caractéristiques renouvelées

Les plus de 60 ans ne constituent pas un groupe de population homogène. Le vieillissement s'accompagne d'une nette féminisation : alors qu'une parfaite parité existe avant 60 ans, la proportion des femmes augmente en effet avec l'âge. De même, l'augmentation de l'espérance de vie en bonne santé ne doit pas faire oublier la gravité de la situation des personnes en perte d'autonomie. Il convient aussi de rappeler les disparités fortes qui existent entre les catégories socioprofessionnelles, qu'il s'agisse d'inégalité d'espérance de vie, de revenus ou de patrimoine. Enfin, ces différences sont souvent accentuées par des effets de génération.

3. La perte de signification de l'identifiant "âge"

La place des seniors dans l'ordre familial s'est profondément transformée. La génération des 60-75 ans, qui, souvent, a encore ses parents tout en ayant déjà des petits-enfants, acquiert une place renouvelée.

De même, l'âge biologique repousse sensiblement les limites de la vieillesse. L'amélioration de l'état de santé des plus de 60 ans entraîne une remise en cause de la limite du vieillissement (ou de la vieillesse) : il est considéré comme celui auquel une personne commence à souffrir de réelles incapacités, et il a par conséquent fortement reculé.

Ces évolutions biologiques coïncident avec des évolutions sociétales majeures. Jusqu'aux années 70, trois temps bien distincts ponctuaient l'existence : la jeunesse, l'âge adulte, la vieillesse. Cette division est également remise en cause, notamment avec l'apparition des préretraités et le développement du "grand âge". Avec l'exclusion précoce de l'emploi des plus de 50 ans, la retraite n'est plus une étape aussi clairement identifiable que par le passé.

4. Une image dévalorisée du vieillissement

La prédominance d'une lecture de l'âge par son coût supposé a détérioré l'image du vieillissement. Une personne âgée n'exerce plus d'activité professionnelle, perçoit une retraite et entraîne des charges (notamment en matière de santé) ; elle apparaît alors comme un fardeau supporté par les seuls actifs au sein d'une société où l'on accorde au travail la place centrale.

Mais il ne faut pas oublier que les retraités, après avoir créé les richesses qui ont construit la société d'aujourd'hui, ont acquis des droits à la protection sociale et rendent des services productifs à la collectivité.

Enfin, l'image de la vieillesse procède d'une perception individuelle et collective négative de l'avancement en âge et de la mort, accentuée par un double phénomène de refus de la vieillesse : le "jeunisme", ambition de rester jeune toute sa vie et l'"âgisme", tentation pour la société de rejeter les personnes âgées.

II. Reconnaître et promouvoir la place des seniors dans la société

Le rôle et la place des seniors dans la société ne sont pas une nouveauté qu'il conviendrait d'encourager, mais une réalité que chacun a pu et peut déjà vivre ; la reconnaissance de leur rôle passe également par un équilibre renouvelé entre l'affirmation de droits pour ces personnes, mais aussi une participation à la vie collective ; le libre choix de la personne doit cependant être respecté. Reconsidérer le rôle des personnes âgées implique aussi de mieux mettre en cohérence les différents temps de la vie pour mieux en affirmer les lignes de continuité.

1. Reconnaître la diversité des rôles des seniors au sein de la société

Les seniors remplissent des fonctions diverses au sein de notre société. Outre les gestes de la vie individuelle, qui constituent déjà un acte d'utilité sociale en ce qu'ils permettent de maintenir la socialisation de la personne, ils remplissent une fonction micro-sociale essentielle : soutien aux ascendants, lorsqu'ils s'occupent d'un ou plusieurs parents âgés, soutien aux descendants, notamment à travers l'accompagnement affectif et matériel de l'enfant ou soutien à la prise d'autonomie du jeune adulte (17 milliards d'euros transitent des seniors vers les générations plus jeunes). Il convient de souligner, dans cette fonction "d'aide naturelle", la place de la "génération-pivot" des 60-75 ans et, parmi celle-ci, des femmes.

S'y ajoute un rôle macro-social indispensable : si la place de l'activité professionnelle rémunérée se réduit avec l'âge, les seniors s'investissent de manière multiple dans la société par le militantisme syndical ou politique (32 % des maires sont des retraités), l'action associative et le bénévolat. La grande majorité des associations ne saurait se développer, voire exister, sans leur présence.

2. Reconnaître et favoriser les activités d'utilité sociale des seniors

Le rôle des "aidants naturels" au sein de leur famille est indispensable. S'il ne faut pas remettre en cause le caractère désintéressé de cette aide, cette dernière ne doit pas constituer un palliatif à l'absence ou à l'insuffisance de l'aide collective ; l'aide institutionnelle offerte aux personnes et aux familles doit être fortement améliorée.

À noter que pour 18 % des aidants, il n'y a pas de liens biologiques ou civils avec les personnes qu'ils choisissent d'aider mais une relation fondée sur des bases de voisinage, d'amitié mais aussi sans doute sur un sentiment de "dette morale" envers les aînés.

De même, il est indispensable de supprimer toutes les formes de ségrégation par l'âge au sein des institutions: l'instauration de limites d'âge conduit à l'exclusion de certaines catégories de personnes au seul motif de leur âge. Une limitation du nombre de mandats successifs au sein des institutions serait plus pertinente.

La promotion du rôle des personnes âgées implique aussi, plus largement, la valorisation de l'action associative et syndicale.

3. Des consommateurs presque comme les autres

Longtemps considérés comme peu dépensiers, les seniors constituent une cible prisée. On compte plus de 20 millions de personnes de plus de 50 ans qui représentent 50 % de la consommation totale. Aujourd'hui, aucun domaine ne leur échappe, y compris le secteur des produits intégrant de fortes innovations technologiques, en particulier l'informatique. Plus que les autres, les seniors se montrent attentifs à la provenance et aux conditions de production des biens. Ils sont sensibles à la croissance de l'offre en produits bio. Attachés à l'écrit, ils prennent le temps de lire les étiquettes et les modes d'emploi.

4. Des besoins sociaux nouveaux

Les évolutions démographiques nécessiteront la reconversion des structures urbaines face à la demande de retour en centre-ville et de proximité des équipements et des services, ainsi que l'adaptation des logements aux besoins évolutifs des personnes âgées. Une politique active devra être menée pour soutenir le maintien à domicile, développer des structures intermédiaires entre le maintien à domicile et le placement en institution (accueil de jour, hébergement temporaire) et favoriser la construction de maisons de retraite adaptées à l'accompagnement affectif et psychologique ainsi qu'à la surveillance médicale. La création d'équipements et de services accessibles à toutes les générations, et notamment aux personnes à mobilité réduite, et le renforcement de l'accessibilité des moyens de transport, en milieu rural et urbain, constituent un autre enjeu majeur.

Conclusion

Les seniors sont donc des citoyens actifs qui doivent être entendus et respectés par ceux qui sans eux ne seraient pas ce qu'ils sont. On déplore la charge qui attend leurs descendants mais on oublie trop légèrement toutes les contributions dont ils ont enrichi notre présent.

RENDEZ-VOUS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE UFOLEP
le 5 novembre 2010 à Gerzat

MANIFESTATIONS

FAL - UFOLEP - Service culturel

• 4 au 7 novembre : Festival de capoeira à Clermont-Fd

Service éducation jeunesse culture

• 4 au 8 novembre : Festival la Petite Cigale à La Bourboule
• 5 au 7 novembre : Festival de Dallet à Dallet
• 17 novembre : "Merce Cunningham Dance Company", chorégraphie Merce Cunningham, à la Comédie de Clermont-Fd Scène nationale
• 3 décembre : Philippe Découflé à la Comédide de Clermont-Fd Scène nationale
• 5 décembre : *Les naufragés du Fol Espoir*, compagnie le Théâtre du Soleil, à la Cartoucherie de Vincennes et spectacle *Gulliver*, séance tout public, compagnie le Souffleur de Verre à Blanzat
• 6 décembre : spectacle *Gulliver*, séance scolaire à Blanzat
• 8 au 10 décembre / 11 et 12 décembre : *Rain comme une pluie dans tes yeux*, par le Cirque Eloize, à la Comédie de Clermont-Fd Scène nationale

USEP

• 10 novembre : journée départementale athlétisme UNSS/USEP au stadium J.-Pellez
• 19-22-23 novembre : journées régionales d'athlétisme scolaire au stadium J.-Pellez
• 24 novembre : cross départemental USEP/UNSS à Cournon-d'Auvergne
• 9 et 10 décembre : journées départementales d'athlétisme cycle 2 au stadium J.-Pellez

UFOLEP

• 21 novembre : tennis de table, critérium départemental au gymnase Robert-Pras à Clermont-Fd et challenge de cross du Puy-de-Dôme, cross de Billom à Billom
• 5 décembre : challenge de cross du Puy-de-Dôme, cross d'Issoire à Issoire

FORMATIONS

Service éducation jeunesse culture

• 6 et 7 novembre : stage "danses flamandes" avec Patrick et Marie-Christine Bollier

USEP

• 10 novembre : animation pédagogique course d'orientation à Vulcania
• 17 novembre : animation pédagogique escrime à Issoire et animation pédagogique cirque à Cournon-d'Auvergne
• 8 décembre : animation pédagogique danse à Clermont-Fd

Le Grand Panorama ouvert pendant les vacances de Noël !

Nouveauté cette année, du lundi 27 au vendredi 31 décembre, le Grand Panorama vous propose des formules d'accueil à la carte à des tarifs promotionnels !

Le Grand Panorama, village de vacances de la Fédération, idéalement situé au Chambon-sur-Lac, avait innové l'an dernier en organisant une soirée de réveillon pour la Saint-Sylvestre, laquelle avait remporté un franc succès. Fort de cette réussite, l'opération réveillon a été renouvelée cette année et affiche d'ores et déjà complet.
Cette année, une nouveauté est proposée du lundi 27 au vendredi 31 décembre : le Grand Panorama vous accueille avec une formule à la carte (de 2 jours/1 nuit à 5 jours/4 nuits) avec des prestations "village club" en "pension complète" ; l'hébergement en chambre 2 ou 4 personnes, une restauration de qualité avec des buffets (petit déjeuner, entrées, fromages, desserts) et le plat chaud servi à l'assiette sont des gages de plaisir et de repos pour chacun des membres de la famille. Une équipe d'animation à l'accueil et au bar contribue à créer une ambiance conviviale et familiale.
Profitez de l'implantation idéale du Grand Panorama pour vous organiser un séjour ressourçant : balades en famille à pied ou à VTT, excursions, accès à l'espace détente (hammam, sauna…) de Saint-Nectaire, balades en raquettes et même activité ski (station de Super-Besse à 20 kilomètres) sont à votre portée au départ du centre. Pour le plus grand plaisir de tous !

Différentes formules sont proposées de 2 jours/1 nuit à 5 jours/4 nuits à tarif promotionnel !

Exemples de prix

- **2 jours/1 nuit* pour un couple : 90 €**
- **3 jours/2 nuits* pour un couple et deux enfants : 267,50 €**

(Première prestation déjeuner jour 1 au déjeuner dernier jour)*

Pour plus de précisions, s'adresser au service vacances de la Fédération : 04 73 14 79 20 E-mail : vacances@fal63.org

5, 6 et 7 novembre 2010 : Festival de théâtre de Dallet

L'amicale laïque de Dallet organise pour la première fois un Festival de théâtre, qui se déroulera les 5, 6 et 7 novembre 2010.
Cette association, présidée par Mme Michèle Ayme, est un exemple de dynamisme associatif local, très attachée aux valeurs de l'éducation populaire, de solidarité et de laïcité.
À travers ses nombreuses activités, elle œuvre notamment pour l'épanouissement culturel du village, en soutenant de façon très active – entre autres – sa section théâtre (quatre cours : deux groupes adultes, un groupe ados et un groupe enfants à partir de 8 ans) qui rayonne sur Dallet et ses alentours.
Sur le temps d'un week-end, neuf troupes de théâtre amateur ont postulé pour participer à ce festival. À travers ces comédiens amateurs passionnés, vous allez découvrir – ou redécouvrir – le théâtre.
L'A.L. Dallet se fait un plaisir de les accueillir de façon chaleureuse. Ils pourront compter sur la présence de membres du bureau ainsi que sur celle de membres de la section théâtre pour les recevoir avec une petite collation avant chaque représentation et un pot de l'amitié offert à la fin de leur prestation.
Une buvette sera ouverte au public de façon à favoriser des instants d'échanges festifs entre comédiens et spectateurs. Le Festival de Dallet est organisé en partenariat avec la FAL, le Conseil général et la municipalité.

Tous à vos agendas !

Vendredi 5 novembre

- 19 h 30 : inauguration en présence de M. Gérard Chanel, président de la FAL du Puy-de-Dôme, M. Gérard Betenfeld, conseiller général, M. Gilles Voldoire, maire de Dallet, Mme Michèle Ayme, présidente de l'A.L.
- 20 h 30 : *Mais où sont-ils passés ?*, création par les Ateliers de l'Aube.
- 22 h 30 : *Gourmandises*, lectures coquines et sensuelles par Costières et Trapillons (pour public averti).

Samedi 6 novembre

- 14 h 30 : *L'Auvergne est un souvenir d'enfance* d'Alexandre Vialatte, par l'Atelier G.-Brassens.
- 17 h 30 : *Le Temps des cerises*, création fiction historique par Les Petits Pas.
- 18 h 30 : *La Jungle des mots* d'après Tardieu, par le Centre régional d'art dramatique.
- 21 h : *WA* d'après Yves Lenoir, par Les Zwizz.

Dimanche 7 novembre

- 14 h : *Espèces menacées*, adaptation de M. Blanc et G. Jugnot, par le Théâtre de l'Arsenal.
- 16 h 30 : *Pas si loin du Japon*, théâtre en chantier, par le Foyer occupationnel de Nonette.
- 18 h : *Histoire à lire debout* de J.-P. Alègre, par le Théâtre de la Plaine.

Renseignements : 04 73 83 92 21 ou 04 73 68 82 03

Challenge départemental UFOLEP moto 2011

50 pilotes présents dès la première année

Dans le Puy-de-Dôme, la pratique de la moto est en constante progression.

En 2009-2010, elle représentait onze associations pour environ trois cents licenciés !
Le comité départemental UFOLEP du Puy-de-Dôme met en place depuis un an, avec le concours de la commission départementale moto, un challenge ayant pour objectif d'établir un classement général des pilotes UFOLEP sur toutes les courses du calendrier.
Pour sa première année, ce challenge a réuni plus d'une cinquantaine de pilotes !
Un règlement a été rédigé en concertation avec la commission UFOLEP moto afin d'encadrer l'organisation de ce tout récent challenge. Celui-ci rappelle des notions de sécurité, d'organisation et de réglementation. Quatre catégories sont distinguées : éducatifs (hors classement), jeunes, open motos et quads.
Les séries de pilotes ne sont pas déterminées en fonction de la cylindrée de la moto, mais en fonction du niveau de pilotage. Un système de montée/descente est mis en place sur chaque course. Le spectacle n'en est que plus haletant !
Les meilleurs résultats sur les courses proposées sont retenus pour établir le classement final. Les trois premiers ainsi que la première féminine de chaque catégorie seront récompensés lors de la réunion de rentrée des clubs.
Le Challenge UFOLEP 63 est qualificatif pour le Super Trophée de France UFOLEP. Un classement intermédiaire est effectué sur les trois premières courses afin d'établir la liste des pilotes qualifiés. Ainsi, la saison dernière, deux Auvergnats ont pu représenter notre département dans le Gers.
L'UFOLEP étant très engagée sur le plan du développement durable, un article du règlement du challenge définit des règles à respecter afin de limiter l'impact des courses sur l'environnement.

Amicales laïques de Sermentizon, Bort-l'Étang, Glaine-Montaigut et Neuville

Les amicales laïques partenaires de l'innovation

C'est depuis 1964 que l'histoire locale garde trace de l'amicale laïque à Sermentizon.

Comme souvent, œuvre d'enseignants dévoués et de parents d'élèves convaincus, elle joue alors le rôle fédérateur et militant qu'on connaît dans bien des communes. Mais c'est dans les années 1970 qu'elle prend toute sa place dans le projet innovant qui fait de ce secteur scolaire un précurseur au niveau national. Les structures amicalistes de Sermentizon, Bort-l'Étang, Glaine-Montaigut et Neuville servent de support à la première création en France d'un Réseau pédagogique intercommunal. Certes, il existait bien un précurseur que les instituteurs étaient allés voir. Mais c'était un modèle centralisateur dont ne voulaient pas les Auvergnats attachés au maintien des écoles de village avant qu'elles ne déclinent vers la classe unique. Et les amicales laïques dans tout ça ? Si les instituteurs conduisaient les bus et les élus apportaient leur appui, les parents d'élèves-amicalistes jouaient un rôle vital dans la gestion du groupement en prenant grandement en charge sa survie financière… Autres temps… Temps des précurseurs où l'on inventait les structures de gestion au fur et à mesure des besoins des "gens du terrain" : le sombrero administratif n'avait pas encore été inventé. Les RPI sont devenus choses courantes et les professeurs d'école ne conduisent plus les bus. Tout comme ses consœurs du secteur, l'amicale laïque de Sermentizon a gardé son rôle de soutien matériel et moral aux écoles publiques. *"Mettre la puissance financière de l'amicale au service de tous"*, rappelle en exergue Philippe Ostermann. Voyages, mobilier, matériel informatique, aide à la bibliothèque restent parmi les prérogatives majeures de l'amicale. L'Écho du Pialoux, fanfare du terroir, n'est plus depuis vingt ans mais la Tripe du Pialoux cale encore nombre d'estomacs autour du four banal. Comme souvent, le manque de bénévoles se fait hélas sentir. C'est alors dans la coopération avec les autres associations (club du 3e âge, chasseurs, footballeurs, comité des fêtes) que l'amicale laïque de Sermentizon joue, comme par le passé, son rôle fédérateur au service de tous.

Amicale laïque de Montaigut-en-Combraille

L'amicale laïque souffle ses 50 bougies !

Le 28 juin, membres actifs et amis ont dressé le bilan d'une année riche et fêté le cinquantième anniversaire de la création de l'association.

C'est en effet le 29 avril 1960 qu'ont été déposés les statuts de "l'amicale laïque des élèves, anciens et anciennes élèves et amis des écoles publiques de Montaigut" dans le but de *"diffuser la pensée laïque, établir un lien entre les familles et l'école, prolonger l'œuvre scolaire en promouvant l'éducation populaire"*.

Autour du président Maurice Cœuret, des instituteurs actifs ou retraités, des parents et amis de l'école comme Francine et Maurice Monteil, René Bulidon, Gonzalo Sanchez. Pendant des années, l'amicale va organiser bals – dont un bal masqué remarqué en 1965 – et concours de belotes. Les bénéfices financent des activités scolaires et extrascolaires et un grand voyage annuel pour les adultes. Une section boules est créée qui tiendra une place honorable dans les compétitions régionales. Puis l'activité se réduira progressivement ; les fonds récoltés lors du concours de belote annuel organisé par les enseignants, en particulier M. Lescher et M. Dhumes, seront utilisés uniquement dans le cadre scolaire, notamment pour la piscine et la section USEP animée par Mado Rességuier.

En 1986, une nouvelle équipe se forme. L'USEP continue à l'école et des activités se mettent en place au fil des mois : gym d'entretien hebdomadaire et randonnée pédestre quelques dimanches dans l'année. Ces sorties dominicales deviennent mensuelles et en 1994, a lieu le premier "Tour en Combrailles".

Parallèlement, des spectacles de théâtre et de musique sont régulièrement programmés, par exemple *L'Atelier* de Grimberg, *Le Voyageur sans bagages* d'Anouilh ou un spectacle de L'Atelier Théâtral Riomois pour le bicentenaire de la Révolution. De même, des chanteurs ou groupes musicaux comme le groupe Arpèges, Les Quatre Saisons, Tonio Escamez se sont produits sur la scène de la salle des fêtes.

En novembre 1994, à la demande de l'amicale, René Goi crée la chorale Diapason avec une vingtaine de choristes. Elle en comptera près de cent en 2002, année de la "Ronde musicale en Combraille", tournée de quatre concerts avec l'orchestre philharmonique de Voronej. En 2006, Manu Falvard devient chef de chœur. La chorale continue ses prestations – son concert annuel – et rencontre d'autres ensembles.

En 2005, Clotilde Queval met en place un atelier dessin/peinture qui pratique chaque semaine par groupe et expose en fin d'année.

En 2010, les quatre sections regroupent quatre-vingts personnes. Gym d'entretien : séance hebdomadaire le jeudi sous la direction d'Aurélie Guerrero ; randonnée : une sortie mensuelle, une concentration (quatre cent quarante participants en avril dernier) et une rando touristique annuelle (en 2009, week-end à Millau), section animée par Bernadette Farneti. Cette année, en janvier, la chorale a fait la première partie de l'Orchestre des Dômes que nous recevions. Le 19 juin, à la salle des fêtes, elle a mêlé sa palette vocale lors d'un concert tout en variété à la palette de couleurs des tableaux de l'atelier peinture qui présentait son travail sur le thème des quatre saisons.

Depuis 1986, l'association est restée fidèle aux principes fondateurs. Elle entretient le lien avec l'école publique : sa directrice est membre de droit du bureau et le spectacle de fin d'année est offert aux élèves. Elle se réclame ouvertement des valeurs de la Fédération des associations laïques et de la Ligue de l'enseignement dont elle fait partie ; elle a par exemple accueilli l'exposition réalisée pour la Ligue à l'occasion du centenaire de la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État et celle sur l'héritage du Front populaire en matière d'éducation populaire.

Retraçant l'histoire de l'amicale laïque de Montaigut, Bernard Champomier, son actuel président, fait un parallèle entre Maurice Candoret et Maurice Cœuret. Le premier a marqué la FAL de sa personnalité, le second a créé l'amicale laïque de Montaigut et a été le fer de lance du combat laïque. Les anciens se souviennent de la campagne de signatures suite à l'appel de Vincennes.

Fidèle à ses fondateurs et ses militants des commencements, l'amicale laïque de Montaigut fait vivre la laïcité au quotidien dans les pratiques collectives enrichissantes qui sont la base de l'éducation populaire.

ÉCHOS

"Journée découverte rugby" à Gerzat

L'année sportive de l'USEP 63 s'est ouverte à Gerzat sur la traditionnelle "journée découverte rugby", organisée en partenariat avec le comité départemental de rugby du Puy-de-Dôme et l'ASM.

Dix-sept classes de huit écoles du département, soit quatre cents enfants, se sont donc retrouvées sur les terrains du stage G.-Fustier pour une journée scindée en deux parties :

- une matinée consacrée à la découverte de la discipline et de ses règles fondamentales par le biais de différents ateliers éducatifs ;

- l'après-midi dédié au jeu à travers l'organisation de deux tournois par catégories d'âge (CE/CM).

L'arrivée du bouclier de Brennus a constitué, pour les enfants comme pour les adultes, un véritable point d'orgue de cette belle journée.

N'OUBLIEZ PAS : ENVOYEZ-NOUS VOS ÉCHOS
(15 lignes maximum) *avant le 26 NOVEMBRE 2010*

NOUVELLES ASSOCIATIONS À LA FAL

- Kick Club Vertaizon : moto.
- Les Volants de Romagnat : badminton.
- Association Badminton Arlançoise : badminton.
- Gym Aérobic Super Besse : gym, aérobic.
- Trial Club Clermontois : sports méca, moto.
- Judo Club Bessard : éveil judo + tai-chi.
- Team clean : VTT.
- U.S. Vic-le-Comte : basket.
- Clermont Olympique Karaté : karaté.

ASSOCIATIONS,
ORGANISMES D'INTÉRÊT GÉNÉRAL

La banque des
valeurs
qui n'ont pas de prix

GROUPE BANQUE POPULAIRE

Financement des entreprises d'insertion, du logement social, microcrédit, avance sur subventions...

Vous voyez bien que vous n'êtes pas dans une banque comme les autres. Depuis son origine, le Crédit Coopératif connaît et accompagne l'économie sociale et solidaire et les associations. Deux millions de salariés ! Ajoutez les bénévoles, cela fait beaucoup de gens qui pensent, comme le Crédit Coopératif, que le but de l'économie, c'est l'homme. Venant d'une banque, ça donne à réfléchir. Pour changer.

CREDIT COOPERATIF

CRÉDIT COOPÉRATIF
33, boulevard Berthelot
63407 CHAMALIÈRES CEDEX
Tél. 04 73 19 56 90
Fax 04 73 30 97 16
E-mail : chamalieres@credit-cooperatif.coop

www.credit-cooperatif.coop

Le service civique volontaire

La Ligue de l'enseignement s'est fortement engagée dans le dispositif de service civique parce qu'il représente un intérêt indéniable pour les jeunes qui en bénéficient mais aussi pour le secteur associatif de l'éducation populaire. Pour le jeune, c'est l'occasion de s'investir dans une action au profit de la collectivité, de réussir un projet quand parfois il semble être en échec et d'enrichir son expérience tout en complétant son curriculum vitae. Le secteur associatif y gagne une aide appréciable mais surtout la possibilité de se faire découvrir par les jeunes générations et leur donner envie de le rejoindre. Enfin, pour les responsables qui s'engageront dans cet accueil, le plaisir et la fierté d'avoir tendu la main à cette jeunesse qui est notre avenir.

La FAL du Puy-de-Dôme aidera à l'élaboration de tout projet de service civique, organisera le recrutement, apportera toute l'aide administrative aux associations volontaires, assurera une grande partie de l'accompagnement du jeune dans la réalisation de sa mission et mettra en place les modules de formation prévus par la loi.

Pourquoi pas *votre* association ?

Si dans votre association, vous avez un projet que vous n'avez jamais pu mettre en œuvre faute de temps et de moyens humains.

Si ce projet s'inscrit dans les champs d'activités suivants : solidarité, culture et loisirs, santé, sport, éducation pour tous, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.

Pourquoi ne pas accueillir un jeune volontaire dans le cadre du service civique ?

Comment faire ?

D'abord, il convient de définir la mission que l'on souhaite confier au jeune volontaire : fixer les objectifs et les résultats attendus – détailler les actions à entreprendre ainsi que les moyens mis à la disposition pour les réaliser – préciser le dispositif d'accompagnement prévu pour aider le jeune volontaire. Pour finaliser cette mission, la FAL du Puy-de-Dôme s'est organisée pour pouvoir accompagner concrètement les associations affiliées. Par des renseignements téléphoniques, des rencontres et la fourniture de tous les documents nécessaires, l'équipe départementale est prête à assister toute association désireuse de recevoir un jeune dans le cadre du service civique.

Une fois la mission clairement définie et validée par le groupe de pilotage départemental, l'accueil du jeune volontaire peut être mis en place.

C'est un jeune de 16 à 25 ans, possédant la nationalité d'un État membre de l'Union européenne ou justifiant d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an ; il peut être étudiant ou salarié.

La durée de la mission est de six à douze mois et l'emploi du temps va de vingt-quatre heures à quarante-huit heures par semaine. Il bénéficie de congés : deux jours ouvrés par mois de service effectué.

Il perçoit 440 € par mois versés directement par l'État et 100 € supplémentaires s'il bénéficie du RSA ou s'il est étudiant boursier 3e ou 4e échelon. Il perçoit également 100 € en nature ou versés par la structure d'accueil pour contribuer à son hébergement ou à ses repas : tickets restaurant, transports, hébergement.

La structure d'accueil s'engage donc à verser l'indemnité de 100 € par mois, à mettre les moyens nécessaires à l'accomplissement de la mission et à assurer un accompagnement du jeune.

SI L'ACCUEIL D'UN JEUNE DANS LE CADRE DU SERVICE CIVIQUE INTÉRESSE VOTRE ASSOCIATION, N'HÉSITEZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC AMANDINE À LA FAL.

A comme ACCOMPAGNEMENT

Le service civique, dans le secteur de l'éducation populaire, c'est l'occasion de faire découvrir aux jeunes générations la richesse de l'engagement associatif. Cependant, à un moment où sa vie se construit dans, parfois, la précarité et l'insécurité, le jeune volontaire a besoin qu'on l'accompagne dans sa découverte de l'engagement au service de tous.

L'accueil dans la structure

Le début de la mission doit être l'occasion d'en préciser les objectifs, les moyens mis à disposition, mais également de faire mieux connaissance avec la personne elle-même.

L'accueil par la FAL

Avant le début de la mission, le jeune volontaire sera accueilli afin de mieux connaître :

- sa situation sociale, ses conditions d'hébergement, de déplacement ;
- son projet éventuel sur le plan professionnel ou pour les formations qu'il souhaiterait mettre en œuvre ;
- comment il conçoit la mission qu'il entreprend.

D'autres rencontres individuelles seront organisées en cours de mission pour en suivre le déroulement mais aussi pour accompagner l'évolution du projet personnel du jeune.

Le tutorat dans la structure d'accueil

La structure qui accueille un jeune volontaire s'engage à désigner un tuteur qui le suivra pendant la durée de la mission : conseils techniques, évaluation de l'action, assistance. Une formation pour les tuteurs est envisagée par l'Union régionale des fédérations d'œuvres laïques.

L'accompagnement par la FAL

L'équipe départementale de la fédération du Puy-de-Dôme organisera régulièrement des rencontres avec les jeunes du service civique pour évaluer le déroulement de la mission, l'évolution de la situation et du projet de chaque volontaire, rencontres qui pourront être individuelles ou collectives. Une évaluation sera réalisée également en fin de mission.

F comme FORMATION

La structure d'accueil a l'obligation d'assurer aux jeunes une formation civique et citoyenne dont le référentiel sera conçu par l'Agence du service civique. Cette formation sera mise en place par la Fédération des associations laïques du Puy-de-Dôme en collaboration avec l'échelon régional de la Ligue de l'enseignement. Elle comportera deux axes :

La formation civique et citoyenne

À partir du référentiel national, l'union régionale définira des contenus et des dispositifs qui se réaliseront dans les départements. Des regroupements pourront avoir lieu au niveau de la région.

Formation qualifiante

En fonction du projet individuel des volontaires, des dispositifs de formation susceptibles d'être qualifiants pourront être organisés dans la mesure des financements.

J comme JEUNE VOLONTAIRE

- **Âge :** 16/25 ans.

Jeune possédant la nationalité d'un État membre de l'Union européenne ou justifiant d'un séjour régulier en France depuis plus d'un an.

- **Statut cumulable :** étudiant, salarié.
- **Durée :** six à douze mois.
- **Emploi du temps :** au moins vingt-quatre heures par semaine avec un maximum de quarante-huit heures.
- **Congés :** deux jours ouvrés par mois de service effectué.
- **Indemnisation :**

- 440 € par mois versé directement par l'État.
- 100 € supplémentaires si le volontaire bénéficie du RSA ou s'il est étudiant boursier 3e ou 4e échelon.
- 100 € en nature ou versés par la structure d'accueil pour contribuer à son hébergement ou à ses repas : tickets restaurant, transports, hébergement.

- **Couverture sociale :** le jeune doit obligatoirement s'affilier au régime général. L'Agence de service et de paiement assure l'ensemble des déclarations et des versements auprès des organismes concernés.

M comme MISSION

Dans le cadre du service civique, le jeune volontaire s'engage à réaliser une action dans le cadre d'une mission définie par la structure d'accueil. Pour bénéficier de la mise à disposition de jeunes volontaires par l'intermédiaire de la Ligue de l'enseignement, la mission devra être validée par le groupe de pilotage mis en place au sein de la FAL du Puy-de-Dôme qui s'attachera à vérifier différents aspects du projet :

- **La mission ne constitue pas un emploi déguisé à bas coût :** la tâche à accomplir ne doit pas concerner une activité précédemment accomplie par un salarié dont le contrat a été rompu moins d'un an avant la date du contrat de service civique. L'action n'a pas pour vocation le remplacement d'un bénévole en charge de la même activité.
- **La mission se définit à partir d'objectifs et de résultats attendus pour la structure d'accueil et le public concerné :** il conviendra donc de bien formaliser les attentes, les actions à mettre en œuvre et les moyens fournis pour les réaliser.
- **La mission est limitée dans le temps :** elle s'inscrit dans le cadre du projet associatif de la structure : elle peut concerner une extension d'activités, une réorganisation ou une étude prospective. Elle a un début et une fin. La structure peut envisager la poursuite voire la pérennisation de l'activité concernée selon des modalités organisationnelles différentes. Pour le jeune volontaire, la mission cesse sans qu'aucune automaticité n'existe pour le maintien sur un autre statut au sein de la structure d'accueil. Il est essentiel qu'il n'y ait pas d'ambiguïté dès le départ.
- **Cadre et champ d'action :** il s'agit d'une mission d'intérêt général dans le cadre de neuf champs définis : solidarité, culture et loisirs, santé, sport, éducation pour tous, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.
- **Accompagnement et formation :** voir les articles concernés.

S comme STRUCTURE D'ACCUEIL DE JEUNES VOLONTAIRES

Agrément

Les organismes sans but lucratif de droit français et les personnes morales de droit public.

- **À la Ligue de l'enseignement :** la Ligue de l'enseignement et ses fédérations départementales sont agréées pour le service civique jusqu'au 31 décembre 2010. Cet agrément sera de nouveau sollicité en 2011. Les fédérations départementales mettent les jeunes à la disposition des associations affiliées ou des collectivités publiques également affiliées.

Mission pour les jeunes volontaires

La structure d'accueil doit formaliser la mission qu'elle entend confier au jeune volontaire.

- **Neuf champs :** solidarité, culture et loisirs, santé, sport, éducation pour tous, environnement, mémoire et citoyenneté, développement international et action humanitaire, intervention d'urgence.
- **La mission est limitée par la durée du contrat du jeune :** les objectifs de la mission ainsi que les résultats attendus doivent être clairement explicités.
- **Moyens mis à la disposition du jeune volontaire pour remplir la mission :**

- local, accès aux moyens de communication : téléphone, Internet – ordinateur ? ;
- moyens de déplacement si la mission les requiert (véhicule, prise en charge des frais de déplacement).

- **informations disponibles pour remplir la mission :** connaissance de la structure, archives, etc.
- **Tutorat :** obligation pour la structure d'accueil de désigner un tuteur, de fournir un accompagnement dans la réalisation des missions et dans la réflexion du jeune sur son projet d'avenir.

La FAL 63 assurera une partie de l'accompagnement des jeunes volontaires : accueil, prise en compte du projet individuel du jeune pour l'assister et l'accompagner, évaluation sur le déroulement de la mission en cours et à la fin.

- **Formations civiques :** obligation pour la structure d'accueil d'assurer au jeune une formation civique et citoyenne.

La FAL avec son niveau régional va mettre en œuvre des modules de formation : formations civiques et citoyennes mais aussi recherche de formations plus qualifiantes. Les jeunes volontaires accueillis par son intermédiaire se verront proposer des dispositifs de formation au niveau départemental voire régional.

- **Indemnités versées par la structure d'accueil :** la structure d'accueil doit verser au jeune volontaire un complément d'indemnité d'un montant minimum de 100 € en espèces, en nature ou en titres repas.

Procédure pour devenir structure d'accueil

- Faire émerger un projet de mission au sein de la structure et contacter le service éducation jeunesse de la FAL pour obtenir tous renseignements utiles – la FAL 63 envoie à la structure un dossier explicatif ainsi qu'une fiche "mission" à retourner.
- Élaboration de la fiche mission comprenant :

- les objectifs et les résultats attendus ;
- le contenu de la mission ;
- les moyens mis à disposition ;
- les conditions du tutorat et de l'accompagnement.

- La fiche élaborée avec l'aide des services de la FAL est finalisée puis déposée à la FAL pour validation.
- Validation par le groupe de pilotage départemental.
- Mise en œuvre des procédures d'accueil avec l'aide de la FAL : inscription, contrat, accueil.

ICI & LÀ

Images pieuses : le président priant

L'image ostentatoire du président récitant le Notre-Père au Vatican a été largement diffusée par la télévision et ceux qui s'en indignent vont encore s'exposer aux reproches de sectarisme et d'intolérance.
Or, il faut affirmer avec véhémence que la prière publique du président est totalement incompatible avec sa fonction. Elle bafoue les lois de 1905 et constitue une discrimination grave à l'encontre de tous ceux dont le catholicisme n'est pas la religion et à l'encontre de tous les citoyens athées. Affichant ses patenôtres, les présidents donnent à la religion catholique le statut de religion officielle d'État. Cette tentation monarchique s'inscrit dans les objectifs idéologiques du régime.
De tous les scandales pourtant, ceux de l'indifférence et de la banalisation sont les plus alarmants. La laïcité ne peut être confondue avec une neutralité bienveillante (et politiquement correcte) : elle dénonce sans concessions l'offense faite aux fondements mêmes de la République.

Invitation liturgique

Samedi 16 et dimanche 17 octobre, la ville de Billom célébrait le centenaire de l'association des Amis des enfants de troupe. Pour fêter l'événement, l'association des Anciens enfants de troupe invitait, dans son programme du week-end, établi avec le partenariat des collectivités locales – Ville de Billom, communauté de communes – et du collège public, à une "messe solennelle".
Des incidents de ce type manifestant le retour en force du religieux dans la vie civile se multiplient dans l'indifférence générale. C'est pourquoi un certain nombre d'associations se réclamant de leur attachement au principe de laïcité a adressé une lettre de protestation aux élus, dont nous publions un bref extrait. Les mêmes associations ont jugé déplacée la présence du ministre Hortefeux comme sont déplacées les mesures du gouvernement qu'il représente.

Extrait de la lettre aux élus

Nous n'oublions pas que Billom est ville "Médaillée de la Résistance", Résistance dont le Conseil national a élaboré le programme fondateur de notre modèle social.
C'est à la Résistance que l'on doit la restauration de notre République, que l'article 1er de la Constitution qualifie d'"indivisible, laïque, démocratique et sociale".
Or, le programme des "festivités" des 16 et 17 octobre 2010, qui invite à une "messe solennelle" en mentionnant les partenariats publics, ne répond pas au principe de laïcité qui refuse le mélange entre convictions religieuses et exercice des responsabilités publiques. De plus, la commémoration a été placée sous le "haut patronage" de M. Brice Hortefeux. Ministre de l'Intérieur, il est le porte-parole zélé du président de la République et le représentant d'une politique qui détruit les acquis et les droits sociaux, casse l'école et les services publics, déconstruit notre système de retraite et s'attaque aux libertés.
Nous regrettons ces amalgames à la fois antilaïques et politiques qui ne permettent pas à cette manifestation de rassembler largement les Billomois.

Appel signé par : collectif de citoyens de la communauté de communes Billom/Saint-Dier et amicale laïque de Billom, Fédération des conseils de parents d'élèves de Billom et de Vertaizon, Ligue des droits de l'homme, Parti communiste français, Parti de gauche.

Avec les DDEN *Quel avenir pour le CNAL ? (suite)*

Un constat s'impose :

Depuis le vote de la loi Debré le 31 décembre 1959, tous les textes législatifs sont défavorables à l'école publique et ce, quel que soit le gouvernement en place.

Retenons quelques dates :

31 décembre 1959 : loi Debré.
25 novembre 1977: loi Germeur.
9 juillet 1984 : loi Rocard.
25 janvier 1986 : loi Chevènement.
16 janvier 1992 : accord Lang-Cloupet.
18 décembre 2008 : accord Kouchner-Vatican.
28 septembre 2009 : loi Carle.

Pourtant, sans remettre en cause la "liberté d'enseignement", nous estimons que les fonds publics ne doivent aller qu'à l'école publique. L'argent public a une origine publique, c'est l'impôt de tous les contribuables, qu'ils soient croyants ou athées. Cet argent doit avoir une destination publique, c'est-à-dire à l'école publique ouverte à tous et organisée partout par l'État afin que nul ne soit victime de son origine sociale, de la pauvreté ou de sa situation géographique.
Les DDEN ont assuré la direction du Comité départemental d'action laïque durant l'année scolaire 2009-2010, ils pensent qu'un noyau actif autour duquel un large rassemblement peut toujours s'opérer devient une nécessité. C'est pourquoi le conseil d'administration réuni le 5 juin 2010 a voté la proposition suivante :

"Quel avenir pour le CNAL ?"

Les DDEN de l'Union départementale du Puy-de-Dôme, réunis en conseil d'administration le samedi 5 juin 2010 :

• *rappellent leur attachement aux valeurs de la laïcité :*
- liberté de conscience : garantie par la loi de séparation des Églises et de l'État (loi du 9 décembre 1905),
- égalité de droit incompatible avec la valorisation privilégiée d'une croyance,
- sur le plan confessionnel, neutralité de la puissance publique, qui promeut les services publics. Au niveau de l'école, c'est le développement par l'instruction publique de l'exercice autonome du jugement ;

• *constatent :*
- que le fonctionnement du CNAL dans son organisation actuelle ne rassemble pas suffisamment de confédérations syndicales, d'organisations philosophiques et associatives laïques pour défendre la laïcité,
- que la prise de décisions à l'unanimité empêche la mise en place d'actions et nuit gravement à son efficacité,
- que la laïcité ne se limite pas seulement à l'école publique,
- que nous avons besoin de l'union de tous les défenseurs de la laïcité ;

• *demandent :*
- qu'une ouverture soit faite aux organisations citées ci-dessus,
- que ces associations, en règle avec la loi de 1901, s'engagent :
  - à respecter et faire respecter la loi du 9 décembre 1905 de séparation des Églises et de l'État,
  - à respecter et faire respecter le préambule de la Constitution de 1946, issu du Conseil national de la Résistance, préambule repris par la Ve République en 1958 ("*La République est une, indivisible, laïque et sociale*"),
  - à exiger que l'argent public soit réservé uniquement à l'école publique et aux associations laïques qui lui apportent leur concours. Les DDEN, attachés à l'école publique, contestent l'attribution des fonds aux établissements scolaires privés. Cependant, depuis 1951, les lois antilaïques, contournant la loi de 1905, permettent ces versements. Il convient donc de vérifier leur utilisation. Un contrôle rigoureux s'impose en attendant l'abrogation de ces lois,
- que soit remboursé tout l'argent public, dans tous les cas où des malversations ont été constatées par les services d'inspection des finances publiques,
- que toutes les lois antilaïques, accordant des fonds publics aux établissements privés ou remettant en cause le monopole d'État dans la collation des grades soient abrogées ;

• *affirment que la laïcité n'est pas de l'ordre d'une option spirituelle particulière* mais qu'elle constitue une condition de possibilité fondamentale de la vie publique. On ne saurait la renégocier sans cesse.

Le 14 octobre 2010
Jean Coudert

Assises départementales culture et sport

"Nouveaux enjeux, nouvel élan"

Le lundi 27 septembre à la salle de l'Astragale à Cournon, le Conseil général a donné le coup d'envoi d'un cycle de rencontres décentralisées intitulées "Les Assises départementales culture et sport : nouveaux enjeux, nouvel élan."
Dans le mot de présentation en ouverture des travaux, Jean-Yves Gouttebel a rappelé combien était importante la compétence générale donnant pouvoir à l'assemblée départementale d'intervenir dans la politique culturelle et sportive du département. Au nom des grands principes visant à garantir les équilibres entre les agglomérations et le monde rural et mettant en exergue l'expression de la solidarité et de l'entraide, Pierrette Daffix-Ray, vice-présidente du Conseil général, a réaffirmé la volonté des élus de donner un nouvel élan à ce contrat.
Il est ensuite revenu à Gérard Guièze, philosophe et professeur d'université, de définir en profondeur le contenu social et pédagogique des composantes sportives et culturelles dans l'action de formation de la jeunesse et dans la vie de citoyen.
Lors de cette brillante intervention, les acteurs de terrain, militants pour certains, n'ont pu être que confortés par des affirmations doctement démontrées telles que *"En éducation, la transmission des valeurs impose que l'on témoigne de ces valeurs"* ; *"On ne peut pas réduire la culture à une vocation économique ou traditionnelle"* ; *"Culture et sport mettent en œuvre la capacité de juger"* ; *"Le pouvoir médiatique prend sa force dans la partie influençable de l'individu"*.
Forts de ces principes et remarques, du vécu quotidien des acteurs de terrain, les élus auront à cœur de définir leur action au service du plus grand nombre car *"la politique est un choix d'où découle le courage de la décision"*.

PRATIQUE ***Des réunions décentralisées ouvertes à tous sont venues et viendront compléter le champ de l'étude en cours :***

- "Territoires vivants et solidaires" : le 8 octobre à Cunlhat, le 16 octobre à Orbeil, le 22 octobre à Escoutoux, le 29 octobre à Saint-Gervais-d'Auvergne, le 5 novembre à l'IUFM de Clermont-Ferrand.
- "Sport et territoires : nouvelles ambitions" : vendredi 19 novembre à l'Arténium de Ceyrat.
- Exposé de synthèse partagé entre tous les territoires : mai/juin 2011.

Grille n° 52

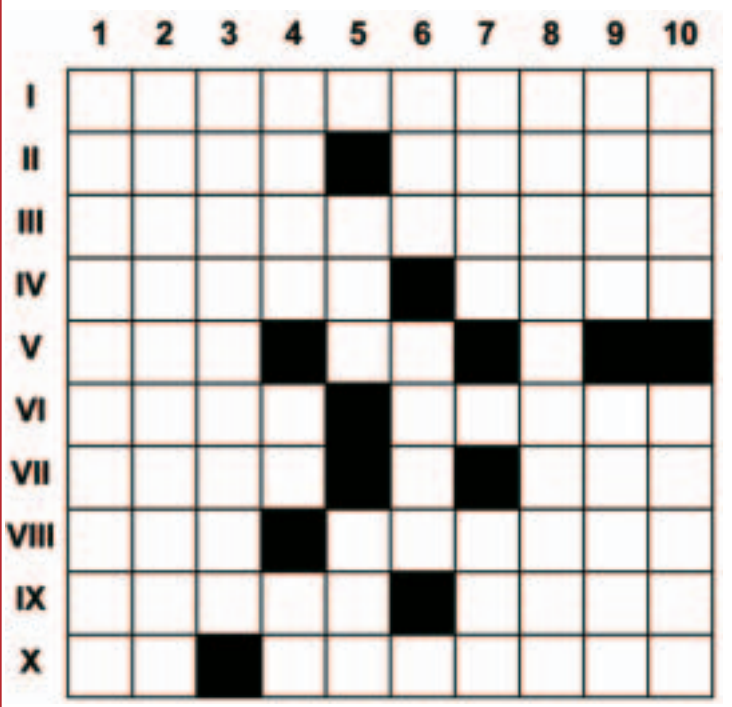

HORIZONTALEMENT

I. Elle répond parfois à des motivations d'ordre fiscal.
II. Précède trop souvent une phobie, hélas. - Ota de la liste.
III. Tirées à hue et à dia.
IV. Capituler ou mourir. - Noire, elle n'a pas à être remplie.
V. Comme un État... et quarante-neuf autres. - Lui, s'il est sujet.
VI. Josip Broz. - Il a reçu une éducation soignée.
VII. Une déesse pour qui son mari s'est fait couper en morceaux. - Argile.
VIII. La vallée des ancêtres. - Sollicitera.
IX. Sources de lait. - On y pousse trop souvent des cris de douleur persans.
X. Leur défaite a précédé de peu sa création. - Extraordinaire, mais familièrement raccourci.

VERTICALEMENT

1. Elles ne peuvent plus être capitales en France.
2. Particulièrement délicats s'ils sont financiers.
3. On peut en tomber et même en mourir.
4. Il ne manque qu'un t pour que ce soit cochon. - Il vaut mieux ne pas tomber dessus. - Penses, donc...
5. Choix. - Peut provoquer un demi-sommeil.
6. 10 sur 10. - 4 270 kilomètres d'eau... ou de glace.
7. Pour les fesses de bébé. - Source de lait.
8. Portera au niveau de son rêve.
9. Pas si bêtes, au Capitole. - Interpréteras des signes.
10. H.S. - Des cervidés qui doivent sauter loin.

Solutions mots croisés n° 51

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10
I	C	O	N	F	E	S	S	I	O	N
II	O	P	I	A	C	E	E	■	C	I
III	N	E	B	U	L	O	S	I	T	E
IV	C	R	■	T	U	■	■	L	A	■
V	E	C	R	A	S	E	R	E	N	T
VI	S	U	I	■	E	L	O	■	T	A
VII	S	L	A	M	E	U	S	E	S	■
VIII	I	E	N	I	S	S	E	I	■	U
IX	O	■	T	E	■	■	E	R	O	S
X	N	E	S	S	U	S	■	E	C	U

Solutions au prochain numéro

*Dans la grille n° 51 (*Auvergne Laïque *423 de septembre 2010), le déplacement d'une case noire de IX-2 à IX-3 a rendu le problème insoluble. L'auteur présente ses excuses aux cruciverbistes pour cet incident de mise en page indépendant de sa volonté.*

Festival

Les Automnales

Le Festival des Automnales, programmé par le Conseil général, va sillonner d'ici le 21 novembre trente communes du département.

Cette 16e édition fleure bon l'irrévérence et la contestation mais aussi l'humour et la poésie qui se veut cette année bien en prise avec son temps. Les artistes racontent nos vies ordinaires mais les magnifient jusqu'à l'impertinence, la colère et la révolte, l'émotion souvent ; le tragique parfois… On croise des ouvriers désemparés par une réalité sociale implacable, des jeunes aussi provocants que créatifs, des banquiers caricaturés, des musiciens déjantés, des chanteuses époustouflantes, des chanteurs bouleversants… Autant d'images de notre temps que ces Automnales nous renvoient pour nous faire rire, rêver et… penser.

Spectacles en novembre

- Le Cendre, le 7 à 17 h 30 : musique
- Romagnat, le 10 à 20 h 30 : danse
- Landogne, le 12 à 20 h 30 : théâtre
- Arlanc, le 13 à 20 h 30 : musique
- Saint-Germain-Lembron, le 14 à 17 h 30 : musique
- Chanonat, le 19 à 20 h 30 : théâtre
- Pont-de-Menat, le 20 à 20 h 30 : théâtre
- Égliseneuve-près-Billom, le 21 à 17 h 30 : théâtre

Réservations conseillées au bureau du festival (04 73 42 24 86), auprès des organisateurs locaux (mairies…). Possibilité d'acheter son billet le jour du spectacle dans la limite des places disponibles.
Renseignements : www.puydedome.fr

"Les songes de la petite cigale"

Festival de théâtre du 18 au 21 novembre à La Bourboule au théâtre municipal. Réservations : 04 73 81 04 86.

Novecento pianiste

Par la Compagnie de l'Abreuvoir.
- Jeudi 18 novembre, 14 h 30 : séance scolaire + 10 places.
- Vendredi 19 novembre, 14 h 30 : séance scolaire + 10 places.
- Samedi 20 novembre, 20 h 30.
Durée : 1 h 15. Tout public.
Adultes : 7 € - enfants : 4 €.

Né lors d'une traversée, Novecento, à 30 ans, n'a jamais mis le pied à terre. Naviguant sur l'Atlantique, il passe sa vie les mains posées sur le clavier d'un piano, à composer une musique étrange et magnifique qui n'appartient qu'à lui : la musique de l'océan dont l'écho se répand dans tous les ports.

La troupe Bric et Broc

Jeunes des ateliers théâtre de l'amicale laïque de La Bourboule Samedi 20 novembre, 15 h (salle du Casino). Entrée gratuite.

Retrouvez les jeunes comédiens et participez à leurs matchs d'improvisations ou regardez simplement les équipes jouer pour vous.

Le café des artistes

Par la Compagnie de la Source (Saint-Pons - 34).
Adultes : 7 € - enfants : 4 €.
Samedi 20 novembre, 20 h 30.

Un café qui peut être d'ici avec son patron qui a toujours rêvé d'être chanteur et ses clients philosophes. Chansons, brèves de comptoir, actualités locales et sketches autour du comptoir.

Le CV de Dieu

Par la troupe des Rideaux Verts (Commentry - 03). Tout public.
Adultes : 7 € - enfants : 4 €.
Dimanche 21 novembre, 15 h.

Ça y est, Dieu a tout créé : la Terre, le ciel, la lune, la mer, l'homme… Tout est fait et Dieu commence à s'ennuyer dans la longue éternité qui est la sienne. Dieu s'ennuie, alors il rédige son CV et postule dans une grande entreprise pour trouver un nouveau travail qui pourrait l'occuper. Mais pour être embauché, Dieu doit passer un long entretien…

PAR ICI LES SORTIES

Concerts spectacles

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd
- 5 et 6 novembre à 20 h 30 : "Encore des changements" - one lady show
- 3 et 4 décembre à 20 h 30 : "Marie-Chantal star du XXL" de et par Florence Feydel - humour

Sémaphore à Cébazat
- 6 novembre à 18 h : Nicolas Jules et à 20 h 30 : Le Larron - Jacques Higelin
- 7 novembre à 18 h : La Maison Tellier et à 20 h 30 : Éric Toulis - Carmen Maria Vega
- 8 novembre à 18 h : Kent et à 20 h 30 : Albin de la Simone - JP Nataf
- 9 novembre à 18 h : Syrano et à 20 h 30 : Karimouche - Bazbaz
- 10 novembre à 14 h : Syrano contre le Grand Zappeur - à 18 h : Feloche - à 20 h 30 : Jeanne Plante - Jeanne Cherhal
- 11 novembre : Rencontres Matthieu-Côte
- 30 novembre à 20 h 30 et 1er décembre à 18 h : Pan-Pot ou Modérément chantant - Collectif Petit Travers
- 15 décembre à 20 h 30 : Raul Paz

Baie des Singes à Cournon
- 5 et 6 novembre à 20 h 30 : "Épisode 3" Sellig
- 9 novembre à 20 h 30 : "Bob Brozman"
- 12 et 13 novembre à 20 h 30 : **"Partons pour Pluton"** de Gwen Aduh
- 16 et 17 novembre à 20 h 30 : "Le comte de Bouderbala" - humour
- 19 et 20 novembre à 20 h 30 : "Humour profit" de la Compagnie Le Spoutnik
- 25 novembre à 20 h 30 : Frédéric Recrosio
- 26 et 27 novembre à 20 h 30 : "L'Albertmondialiste" d'Albert Meslay - humour
- 1er décembre : Daniel Helin et David Lafore
- 3 et 4 décembre : "Manipulations mode d'emploi" - Gérard Miller
- 7 décembre : Bar des Sciences - Thème : écologie, écologisme

Le Petit Vélo à Clermont-Fd
- Du 30 novembre au 3 décembre à 21 h : "Sans ailes et sans racines"
- Du 14 au 18 décembre à 21 h : "Troubles, ô !…; iii !…, ah !…" par la compagnie Gare Centrale

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale
- 8-9 et 10 décembre à 20 h - 11 décembre à 15 h et 20 h - 12 décembre à 15 h Maison de la culture salle Cocteau : "Rain comme une pluie dans tes yeux" par le cirque Eloize

Jeune public

Graines de spectacles
- 9 décembre à 10 h et 15 h et 10 décembre à 10 h, 15 h et 18 h 30 : "Rawums (:) Coquille d'Envol" - de Mélanie Florschütz et Michael Döhnert
- 16 décembre à 14 h 30 et 17 décembre à 14 h 30 et 20 h : "Arm" Mireille & Mathieu

Théâtre

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale
- 4-5-6-8-9 novembre à 20 h 30 et 7 novembre à 15 h à la Cour des Trois-Coquins : "Notre terreur" - création collective D'Ores et Déjà
- 16-17 et 18 décembre à 20 h 30 : "Les marchands" - texte et mise en scène de Joël Pommerat

Sémaphore à Cébazat
- 16 et 17 novembre à 20 h 30 : "Confidences à Allah" - de Saphia Azzeddine
- 24 novembre à 20 h 30 : "Stones" - compagnie Orto-Da
- 7 décembre à 20 h 30 : "Motobécane" de Bernard Crombey

Animatis à Issoire
- 16 novembre à 20 h 30 : "Comment Wang Fô fut sauvé" - compagnie Mungo
- 26 novembre à 20 h 30 salle Nougaro : "Made in dignity" - compagnie Euphoric Mouvance

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd
- 19-20-26-27 novembre à 20 h 30 et 28 novembre à 17 h : "Un air de famille" - Théâtre du Caillou
- 10 et 11 décembre à 20 h 30 : "Courtelinades et compagnies" - Lee Voirien Production

Danse

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale
- 17 novembre à 20 h 30 Maison de la culture salle Cocteau : "Merce Cunnigham Dance Company"
- 1er-2 et 3 décembre à 20 h 30 Maison de la culture salle Cocteau : Philippe Decouflé, création 2010

Musique

Orchestre d'Auvergne à Clermont-Fd
- 6 novembre à 20 h 30 à la cathédrale Notre-Dame à Clermont-Fd : 4e Rendez-vous musical montferrandais
- 10 novembre à 18 h 30 à la faculté de droit amphithéâtre Michel-de-l'Hospital : Gabriel Fauré - Ernest Chausson - Richard Wagner
- 13 novembre à la chapelle des Cordeliers à Clermont-Fd : concert dans le cadre du Festival Musiques démesurées
- 23 novembre à 20 h 30 à la Maison de la culture salle Jean-Cocteau : Dobrinka Tabakova - Franz Schubert - Arnold Schoenberg - Gustav Mahler
- 26 novembre à la Maison de la culture à Clermont-Fd : concert en faveur de l'association L'Auvergne pour un enfant

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale
- 9 novembre à 20 h 30 au Polydome : "Balanescu Quartet"
- 25 novembre au Polydome : "György Ligeti" par la Quatuor Béla

Animatis à Issoire
- 20 novembre à 20 h 30 salle Nougaro : "Gianmaria Testa"

Contacts

La Baie des Singes à Cournon
04 73 77 12 12

Animatis à Issoire
04 73 89 71 52

La Petite Gaillarde à Clermont-Fd
04 73 36 05 36

Sémaphore à Cébazat
04 73 87 43 43

Le Petit Vélo à Clermont-Fd
04 73 36 36 36

Comédie de Clermont-Fd - Scène nationale
04 73 29 08 14

Graines de spectacles à Clermont-Fd
04 73 92 30 26

Orchestre d'Auvergne à Clermont-Fd
04 73 14 47 47

Lire et faire lire

Balade contée au domaine royal de Randan

Le projet avait pris corps en fin d'année scolaire 2009-2010 lors de rencontres nationales de "Lire et faire lire" dans les locaux de la Ligue de l'enseignement à Paris. Il s'agissait de mettre sur pied une organisation commune impliquant l'USEP et sa grande habitude dans l'organisation de rassemblements d'envergure et les bénévoles de "Lire et faire lire" pour leur savoir-faire dans l'animation d'ateliers lecture.

Cette initiative innovante a été proposée pour la première fois dans le Puy-de-Dôme à cent cinquante-deux élèves du secteur USEP Dore-Allier-Durolle. Ils ont arpenté les allées du grand parc du domaine royal munis de leurs cartes de route à la recherche des lieux de conte préparés à leur intention. La journée a été organisée par l'équipe départementale, mise en œuvre par Philippe Béraud, responsable USEP et "Lire et faire lire" au sein de la FAL 63 et coordonnée localement par Claudine Moulin, lectrice bénévole, Christine Fournet-Fayas, conseillère pédagogique et Flora Pouget, chargée de mission "Domaine royal de Randan" au Conseil régional d'Auvergne. Dix lectrices bénévoles venues de Clermont, Billom, Châtel-Guyon, Thuret, Volvic et Aubière ont donné vie à des albums dans les sous-bois, sous les arbres ou dans des ronds forestiers pour captiver l'attention des enfants de Maringues, Saint-Clément-de-Régnat, Saint-Sylvestre-Pragoulin, Saint-Priest-Bramefant, Thuret et Randan et leur donner l'envie de lire les ouvrages à leur disposition dans les écoles.

Les bénévoles impliquées dans ce moment de promotion de la lecture ont toutes trouvé dans cette action une initiative "exportable" vers d'autres secteurs de département pour faire des balades contées une activité pérenne du calendrier de l'USEP 63.

Lors de la cérémonie de mi-journée en présence de Frédéric Rideau, directeur des services de la FAL 63, de Dominique Jouannet, inspectrice pédagogique régionale, déléguée auprès du recteur d'académie pour la prévention de l'illettrisme et de Christian Lachaux, conseiller pédagogique départemental EPS à l'inspection académique, les enseignants et accompagnateurs ont tenu à remercier le personnel du domaine pour son travail de préparation et d'accueil.

La FAL 63, l'USEP et l'association "Lire et faire lire" remercient le Conseil régional d'Auvergne pour l'accès au site et le prêt des locaux nécessaires à la préparation de cette belle journée éducative.

QUOI DE NEUF ?

• Pistes de lecture

Cette saison d'automne est non seulement propice à l'écriture (près de huit cents romans publiés !), elle l'est aussi à des lectures utiles et même nécessaires :

• Avec la réédition en format de poche de *La Décennie. Le grand cauchemar des années 80*, par François Cusset aux éditions La Découverte (2008)... *"Les années fric et l'entrepreneur héros, les années strass et leurs stars kitsch... Que reste-t-il de cette décennie qui est d'abord celle d'un affaissement général et du grand renoncement ?"* À lire surtout, pour ce qui nous concerne, les pages 199 à 209 consacrées à la télévision (Intermezzo - La société écran) ainsi que la conclusion (La culture, "c'est la vie") pages 310 à 342.

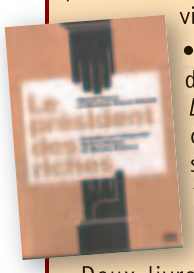

• Avec le dernier ouvrage du couple Pinçon-Charlot *Le Président des riches* où tout est bon à lire, surtout quand on peut trouver le bouquin que l'on s'arrache en librairie !

Deux livres qui prolongent ou permettent de comprendre la lecture du livre de Badiou : *De quoi Sarkozy est-il le nom ?*

Auvergne laïque

ne vit que par et pour ses lecteurs. Abonnez-vous, réabonnez-vous.

Votre abonnement à *Auvergne laïque* fonctionne de date à date. Vous souhaitez continuer votre abonnement, veuillez compléter ce bulletin :

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse : .....

.....

.....

.....

.....

Bulletin à découper, photocopier ou recopier et à retourner à la

FAL
31, rue Pélissier
63000 Clermont-Ferrand

Faites abonner vos voisins, vos amis !

Joindre impérativement un chèque de 16 € à l'ordre de FAL
CCP : 155 00 E Clermont-Ferrand

FAL - Tél. 04 73 91 00 42 - Fax 04 73 90 96 28
E-mail : auvergnelaique@fal63.org
Directeur de publication : Gérard Chanel
Rédacteur en chef : Guy Grand
Secrétaires de rédaction :
Frédéric Rideau, Françoise Manry
Comité de rédaction : Alain Bandiera, Gérard Chanel, Marcel Col, Régis Faucheux, Bernard Gilliet, Bernard Guillot, Yves Lair, Roland Moulin
Conception/réalisation - Impression : fusium 04 73 73 25 25
Abonnement 1 an : 16 €
Commission paritaire n° 0411 G 84688
Dépôt légal : novembre 2010 - N° 424

Parler français ?

La "mort" de la langue française ?

"*Nous aurons au bout de quelques décennies un idiome aménagé par l'autorité du peuple (…), une langue agitée et sympa mâtinée de franco-arabolectes imagés, du* « français-farci » *comme on disait au Moyen Âge des chansons mêlées de français et de latin. Ce sera le diable qui fera la farce…"* Claude Duneton, ancien professeur devenu écrivain puis acteur de cinéma et défenseur de la langue française, écrivait en 1999 un livre plein d'inquiétude intitulé *La Mort du français*. Il déplorait qu'à la suite de la disparition des parlers locaux (dont celui de son pays), notre belle langue soit à son tour contaminée par des locutions étrangères ou des abréviations liées à la pratique de la langue orale et à la publicité. Duneton maudissait dans son livre jusqu'à l'abbé Grégoire dont les vitupérations avaient en 1794 porté un coup mortel au *"français de souche, celui du sol et des sillons, ancré dans les siècles [qui] se trouva mis à mort par la démocratie bourgeoise après avoir été jeté par l'aristocratie"*. Et Duneton se retrouvait étrangement aux côtés d'un Jean Dutourd qui publiait la même année *À la recherche du français perdu*, ouvrage dans lequel l'auteur de *Au bon beurre* regrettait que le *"peuple n'ait plus la parole et que la France ait été muselée et chassée de sa vraie langue"*.

Lorsqu'on entend certaines déclarations présidentielles, on ne peut que donner raison à ceux qui observent la désinvolture et le mépris avec lesquels nos dirigeants traitent la langue ainsi que ceux qui les écoutent, tandis que l'on publie ailleurs *"des documents sur les entreprises et des ouvrages consacrés au monde de la finance et à l'économie [qui] apparaissent compliqués, inaccessibles et bourrés d'anglicismes ésotériques. Un jargon bien fait pour intimider les curieux"* ainsi que le relèvent Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot dans leur remarquable essai : *Le Président des riches*.

Duneton a raison qui nous montre que tout cela n'est évidemment pas innocent. Nous sommes entrés dans un monde où la formule tient lieu de démonstration et où le lieu commun et les blagues de comptoir concluent toute discussion et passent pour l'expression de la sagesse populaire.

Toutefois, si l'on excepte cet usage à la fois abusif et sommaire de la langue, on ne peut, comme le fait Duneton, déplorer une soi-disant "mort du français" et en rendre responsables autant les anglicismes que la pratique du verlan et les expressions héritées de la langue des banlieues. Le langage est un objet vivant et par conséquent en perpétuelle évolution, mais qui ne s'appauvrit pas, bien au contraire. Les dialogues savoureux de Jacques Doillon dans son film *Le Petit criminel* sont aussi jouissifs à entendre que ceux du délicieux marivaudage qu'est *L'Esquive* d'Abdellatif Kechiche. Et Marivaux n'en est pas affecté, pas plus que Madame de Lafayette dans *La Belle Personne*, si classique et si violent que notre président n'en put supporter davantage ! Et on a de bonnes raisons de penser que les maîtres actuels de la langue, les Michon, Echenoz, Bergougnioux et les autres, continueront d'écrire et d'être lus pour notre grand bonheur, tandis que se développera peut-être, d'une façon plus sauvage, plus anarchique et plus pragmatique, une langue de communication, une langue parlée entre les jeunes avec un vocabulaire sans cesse renouvelé et sans cesse enrichi qui dépassera les frontières. Aujourd'hui, la fameuse langue de Molière est une langue morte et pas seulement pour les adolescents. On parle et on chante "slam" et "rap"… et même SMS !

Ce texte paraîtra quelque peu iconoclaste et il l'est mais pas autant que cela. Il n'est pas là pour célébrer ou déplorer un phénomène de notre temps mais pour le constater et en tirer pour nous les conséquences.

L'arrachage linguistique

Le philosophe Georges Gastaud dénonce à propos du "franglais" et de sa dérive barbare le "glodish", version verbale lamentablement appauvrie : *"L'on va vers l'arrachage linguistique…* s'insurge-t-il, *c'est-à-dire l'immixtion de l'anglais/états-unien, langage insidieusement inoculé parmi le quotidien du lambda/français, alors qu'il ne s'agit que d'un vulgaire - sinon grossier - moyen commercial qui touche IN FINE tous les secteurs d'activités, de l'entreprise à l'université. Cela a trait à la conception néolibérale (système responsable de toutes les crises) et qui exige une résistance à la hauteur du péril !"*

La langue est affaire du peuple tout entier ; or, elle est menacée dans sa substance, dans ses valeurs.

La pratique du franglais, somme toute, constitue une substitution du sens des mots à l'instar de Carrefour Market ou Simply Market; ce n'est pas, loin s'en faut, innocent, tout comme la SNCF qui a rebaptisé ses produits en anglais. Mme Lagarde, elle-même, n'y va pas avec le dos de la cuillère lorsqu'elle communique en anglais… Ainsi est bafoué l'article 2 de la Constitution qui stipule que *"la langue de la France est le français"*. Gardons à l'esprit (et à la lettre) la devise du MEDEF, claironnée en anglais, capitalisme oblige : *"Ready for the future"*.

Tandis que des syndicats de toutes obédiences ont dû monter au créneau pour *"défendre le droit de travailler français et en France"*, une autre forme en guise de résistance semble se nicher dans le parlé "argot/verlan" comme l'explique le linguiste Alain Rey : *"De Marivaux à la langue des cités, des passerelles et un enrichissement réciproque sont possibles…"* Qu'est-ce que le verlan, par exemple ? Du français dit à l'envers avec de surcroît une nouvelle musicalité rythmique… !

Michel Angeleri
Amicale laïque de Chamalières

FORUM

La réforme des retraites : injuste et insuffisante

La réforme des retraites du gouvernement part du postulat : nous vivons de plus en plus longtemps ; il y a de plus en plus de retraités mais moins d'actifs ; donc il faut travailler plus longtemps.

Si le nombre de retraités augmente, le nombre d'actifs, en croissance jusqu'en 2010, devrait rester stable jusqu'en 2050 (1). Depuis 1960, la productivité a été multipliée par cinq, ce qui signifie qu'un actif en 2010 produit cinq fois plus de richesses qu'un actif de 1960 (1). Donc un actif d'aujourd'hui devrait pouvoir "financer" plus de retraites et dans les quarante prochaines années, la productivité devrait encore doubler (2).

On demande aux salariés de travailler plus longtemps, mais :

- aujourd'hui, 6 salariés sur 10 sont hors emploi à l'heure de la retraite. En moyenne, les seniors sont écartés de l'emploi à 58,5 ans (1) ;
- le chômage des jeunes n'a jamais été aussi élevé (23 % des actifs de 15 à 24 ans sont à la recherche d'un emploi (1)).

Suivant les différents scénarios élaborés par le COR, le solde annuel du système de retraites atteindrait en 2050 un déficit maximal de 120 milliards d'euros, soit 3 % de la richesse nationale (PIB).

Or, ces vingt dernières années, le PIB de la France a doublé et on prévoit un nouveau doublement d'ici 2050 (2). Dans le même temps, la rémunération du travail (salaires et cotisations) a progressé moins vite que le PIB. Ces trente dernières années, 10 % de la richesse produite (soit 200 milliards d'euros) ont été transférés de la rémunération du travail vers les profits, soit huit fois le déficit de la Caisse d'assurance vieillesse. Ainsi, en limitant la progression des salaires au profit des actionnaires, on limite les cotisations qui alimentent les caisses de retraites et on crée les déficits.

À ces déficits, se sont superposés les effets de la crise économique provoquée par les financiers, entraînant une hausse du chômage, donc une diminution de la masse salariale, donc une perte de cotisations. La moitié des déficits des dix prochaines années est liée à la crise. En dégradant nos retraites pour cause de déficit, on nous fait payer une crise économique dont nous ne sommes en rien responsables.

Les précédentes réformes (1993, 2003, 2007) ont entraîné une baisse de 15 à 20 % du montant moyen des retraites. Un million de retraités de plus de 65 ans vivent sous le seuil de pauvreté (1) ; 50 % des nouveaux retraités touchent moins de 1 000 € par mois (1) ; les femmes avec des carrières incomplètes sont les plus touchées (1). Ces réformes n'ont pas modifié l'âge effectif de départ en retraite mais, en pénalisant les carrières incomplètes, elles réduisent dramatiquement les pensions des nouveaux retraités.

La nouvelle réforme qui repousse l'âge de départ en retraite entraînera dans la précarité ceux qui, très tôt, sont exclus de l'emploi. La dégradation des pensions imposera un système complémentaire par capitalisation (épargne, placements à risques).

D'autres voies devraient être suivies :

- augmentation de la masse salariale par une revalorisation des salaires, une politique de création d'emplois (100 000 chômeurs en moins = 1,3 milliard de cotisations en plus) ;
- une autre politique fiscale avec la suppression effective des niches fiscales (70 à 150 milliards d'euros par an), la suppression du bouclier fiscal (650 millions d'euros par an), la chasse à la fraude fiscale (30 à 40 milliards d'euros par an) et aux paradis fiscaux.

La réforme proposée par le gouvernement est insuffisante pour assurer à long terme l'équilibre financier du régime des retraites ; elle est injuste car elle fait porter 85 % de l'effort sur les salariés.

Elle ne garantit pas la pérennité du système par répartition, elle n'évite pas l'appauvrissement des retraités.

Guy Grand

(1) Source INSEE.
(2) Source 8e rapport du COR (Comité d'orientation des retraites).